

## PROGRAMME DE FORMATION INITIALE SAUVETEUR SECOURISME DU TRAVAIL

### ✓ Effectif Minimum et Maximum / Public visé

De 4 à 10 personnes pour une session de 14 heures. Toute personne peut intégrer la formation.

### ✓ Pré-requis

Cet enseignement s'adresse à toute personne susceptible d'intervenir en qualité de "Secouriste" dans l'entreprise et auxiliaire en prévention.

### ✓ Objectifs

Permettre aux entreprises de se conformer au Code du Travail. Inculquer les connaissances essentielles pour intervenir efficacement dans une situation d'urgence. Acquérir le savoir permettant d'alerter les secours compétents dans l'entreprise. Obligation de formation relevant des articles R4224-15 et 16 du Code du Travail, R6311-15 du Code de la Santé publique, Décret n°2007-705, Arrêté du 2 mai 2005 et Arrêté du 234 juillet 2007

### ✓ Méthode Pédagogique

- Exposés
- Débats dirigés
- Exercices d'application pratiques
- Animation conduite par des Moniteurs Secouristes du Travail

### ✓ Validation

- . Avoir été présent tout au long de la formation sans absence.
- . Evaluation répondant à une grille de certification, le stagiaire devra intervenir sur un cas concret et répondre à des questions sur la prévention validée par un formateur agréé Par l'INRS.
- . Remise d'un certificat Sauveteur Secouriste du Travail.  
(*Délivrée par PROTEGO FORMATION sous couvert de l'INRS et l'Assurance Maladie*)

### ✓ Matériels utilisés pour la formation

- Mannequins adulte, junior, bébé.
- Masques individuels, protection individuel, plan SST de l'INRS avec jeu de carte magnets.
- 1 tête articulée, trousse de maquillage, défibrillateurs, couvertures, tapis, divers outils (scie, marteau, couteau ...) pour réalisation des cas concrets, lingettes désinfectantes, compresses.

### ✓ Délais de réalisation

- Minimum 10 jours ouvrable avant la mise en place de la formation selon l'INRS.

### ✓ Accessibilité

---

Pour tout handicap, nous contacter afin d'adapter la formation ou de vous orienter vers un autre organisme.

### ✓ Tarif

---

Le coût est de 1200 euros HT soit 1440 euros TTC par session.

### ✓ Taux de réussite

---

En 2021 : 97.8% de taux de réussite à la formation SST.

### ✓ Programme de la formation SST

---

#### **Thème 1 :**

##### **C1 : Être capable de situer le cadre juridique de son intervention**

C1.1.1 : Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise

C1.1.2 : Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise

C1.1.3 : Être capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention

##### **C6 : Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise**

C6.1 : Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise. (6.1.1/6.1.2)

6.2 : Être capable de situer le sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention (6.2.1/6.2.2)

##### **C7 : Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.**

7.1 Être capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail (7.1.1/7.1.2/7.1.3)

7.2 : Être capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses. (7.2.1/7.2.2)

##### **C8 : Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situations dangereuses repérés**

8.1 : Être capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention en entreprise

8.2 : Être capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mise en œuvre.

#### **Thème 2 :**

##### **C2 : Être capable de réaliser une protection adaptée**

2.1 : Être capable de mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte à la population

2.2 : Être capable de reconnaître sans s'exposer soi-même les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et ou son environnement. (2.2.1/2.2.2/2.2.3)

2.3 : Être capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans exposer soi-même (2.3.1/2.3.2/2.3.3)

##### **C3 : Être capable d'examiner la ou les victimes avant/ et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.**

3.1 : Être capable de reconnaître suivant un ordre déterminé la présence d'un ou plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacé.(3.1.1/3.1.2)

3.2 : Être capable d'associer au signe décelé le résultat à atteindre et de le prioriser.

##### **C4 : Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise**

4.1 : Être capable de définir les différents éléments d'un message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention,

4.2 : Être capable d'identifier en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise qui alerter et dans quel ordre.

4.3 : Le cas échéant, être capable de choisir parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte à déclencher les secours.

4.4 : Être capable de transmettre un message complet et efficace aux secours afin de favoriser leur intervention au plus près de la victime.

##### **C5 : Être capable de secourir la ou les victime(s) de manière appropriée.**

5.1 : Être capable à l'issue de l'examen de déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre.

5.2 : Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée.

5.3 : Etre capable de vérifier par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi qu'à l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge par les secours. (5.3.1/5.3.2)

- a) La Victime saigne abondamment,
- b) La Victime s'étouffe,
- c) La Victime se plaint de sensation pénible et/ou présente des signes anormaux,
- d) La Victime se plaint de brûlures,
- e) La Victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements,
- f) La Victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,
- g) La Victime ne répond pas mais elle respire,
- h) La Victime ne répond pas, et ne respire pas.

Situations inhérentes aux risques spécifiques : L'avis du Médecin du Travail, dans ce domaine est particulièrement important Le contenu de ce thème et le temps éventuellement nécessaire consacrés sont laissés à l'appréciation du Médecin du Travail.